

DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE
VIS-A-VIS DU RISQUE
Le cas de l'Italie - Seveso - Additif n°1

Patrick LAGADEC

Octobre 1979

D211 1079

A QUELQUES OBSERVATIONS ECRITES DU GROUPE HOFFMANN LA ROCHE.

La Société HOFFMANN LA ROCHE, regrettant de n'avoir pu répondre positivement à notre demande d'entretien du 27 septembre 1978, vient de nous communiquer ses réflexions sur les points essentiels à ses yeux de notre rapport (que nous lui avons soumis dès sa parution).

"1. Politique de dissimulation de Roche au cours des deux premières semaines après l'accident.

L'allégation selon laquelle Roche aurait essayé de camoufler l'importance et les conséquences de l'accident de Seveso pour la santé de la population avoisinante a pour origine une présentation erronée de l'évènement telle qu'elle est apparue dans divers journaux et dans les livres de Laura Conti ("Visto da Seveso") et de Birgit Kraatz ("Seveso oder wie Verantwortung sur Farce wird").

En effet, dès le début Roche a informé correctement les autorités et en fonction des connaissances successivement acquises.

Il est d'ailleurs curieux de constater que dans une première phase Roche s'est vu reprocher de vouloir dramatiser l'évènement alors que par la suite un renversement d'opinion devait aboutir à l'accusation contraire : celle d'une tendance à minimiser les choses.

Votre rapport fait état d'une contradiction entre les déclarations de M. Waldwogel à la Télévision suisse et celles du Dr Reggiani aux autorités italiennes de la Santé Publique et aux journalistes milanais. Seul un décalage dans le temps est cause de cette équivoque. Les analyses de situation faites jour après jour au sein de notre entreprise ne laissent pas apparaître de divergences de vues, mais sont le reflet d'une situation évolutive.

Au sujet des enfants hospitalisés, M. Waldvogel a dit que les atteintes à la santé se limiteraient à des brûlures du 1er et du 2ème degré chez quelques enfants, ce qui s'est révélé exact par la suite. Cette assertion n'est pas contraire aux propositions de protection de la population faites deux jours plus tard par le Dr Reggiani aux autorités italiennes lorsque les analyses de terre prélevée tout autour de l'usine, qui furent effectuées dans nos laboratoires de Zürich par le Dr Vaterlaus, montrèrent que la teneur du sol en dioxine était élevée. Comme celle-ci présentait un danger potentiel pour les habitants, nous n'avions pas d'autre choix que de demander l'évacuation des zones contaminées. Dans son interview, M. Waldvogel ne pouvait évoquer cette possibilité du fait que les analyses de laboratoire n'étaient pas encore terminées à ce moment. Une information prématurée sur cette question aurait semé la panique dans la population alors qu'une preuve du danger n'existait pas encore.

L'interprétation par le Dr Reggiani des données relatives à la présence de dioxine nous a conduit à tirer les conséquences désagréables qui s'imposaient. Mais la décision d'évacuer certaines zones était correcte et prouve que notre Société a assumé entièrement sa responsabilité. Seule la vérité comptait pour nous, et ce malgré les opinions contraires émises par certains.

La direction de Roche et celle de Givaudan n'ont jamais essayé de taire ou de minimiser les dangers résultant de cet accident. Au contraire, dès que nous avons eu en mains les résultats des analyses concernant la teneur en dioxine du terrain, nous sommes intervenus pour que les mesures adéquates soient prises. D'ailleurs, la chronologie des événements que vous relatez et votre remarque en page 99 prouvent combien les responsables des Sociétés du groupe ont pris au sérieux cette affaire.

2. Déclaration de M. Jann.

En page 56, vous mettez en évidence une déclaration que M. Jann, ancien Président de notre Société, aurait faite à la Télévision suisse. Nous possédons les enregistrements de toutes les déclarations et interviews de nos directeurs sur cette affaire. Or, nous n'avons retrouvé aucune trace du passage incriminé.

3. Citation du livre de S. Zedda.

En page 65, vous citez un épisode tiré du livre de S. Zedda (p. 28-29). Cet épisode s'est passé dans le Missouri et n'a aucun rapport avec la maison Icmesa. Il nous semble qu'une confusion malheureuse se soit produite ici.

4. Classes de produits.

Votre rapport fait état, en page 58, des classes de produits telles qu'elles figurent dans la législation suisse. Ces catégories concernent les produits finis mis sur le marché et non les matières premières et les produits intermédiaires. Ce classement est une indication spécifique destinée au consommateur. Aucune loi suisse ne définit de catégories au niveau de la production industrielle.

5. Problèmes d'un effet tératogène.

Vous citez en page 59 les remarques de S. Zedda concernant les effets tératogènes de la dioxine chez l'animal et l'extrapolation à l'homme à laquelle se livre le même auteur. Ces affirmations se trouvent démenties par le Professeur Minkowski à la page 148. Nous avons étudié et suivons toujours ce problème de près ; pour l'instant, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions que le Professeur Minkowski.

6. Malformations chez des nouveaux-nés à Seveso.

Au point 6.5 de votre rapport (page 168) vous faites mention du nombre soi-disant officiel de 313 malformations à la date du 15 février 1979, chiffre cité par "La Stampa". Ce nombre, avancé par un comité populaire, contredit en fait les données officielles. La réalité est celle qui ressort des chiffres que nous avons publiés dans les Roche Nachrichten en mai 1979, à savoir : 4 en 1976, 38 en 1977 et 53 ou 146 en 1978. Nos détracteurs ont tiré argument de l'évolution que reflètent ces chiffres pour insister sur notre responsabilité dans cette affaire. Ces données font d'ailleurs illusion car il existe des différences en fonction des critères choisis pour définir et dénombrer les malformations. Les chiffres indiqués pour 1977 et 1978 proviennent de l'adoption par la commission médicale des directives officielles sur la classification internationale des malformations graves (ICD = International Classification of Diseases). Sont compris dans ces données divers cas d'une extrême gravité qui se retrouvent toujours dans la population, des malformations se rencontrant normalement chez 3% des nouveaux-nés.

Le deuxième chiffre (146), indiqué pour 1978, émane d'un Comité soi-disant scientifique à la coloration politique évidente. Il a été obtenu par l'inclusion dans la classification des malformations des cas légers et des anomalies, ce qui donne un taux normal pour ce phénomène beaucoup plus élevé (jusqu'à 65%).

En tout état de cause, les chiffres indiqués pour la région de Seveso sont inférieurs à ceux enregistrés dans plusieurs autres provinces italiennes, dont la Lombardie."

REMARQUES

I.1. L'information.

La Société confirme bien qu'elle a attendu d'être parfaitement sûre de la présence de la dioxine dans l'environnement pour donner une information précise sur l'accident. On retrouve donc l'opposition claire entre Hoffmann La Roche d'une part, qui juge que ce comportement était le seul comportement responsable, évitant toute panique inutile ; et des observateurs italiens , d'autre part, qui estiment au contraire que la possibilité même qu'un tel évènement soit survenu aurait dû déclencher immédiatement des mesures de protection civile importantes.

I.2. Les malformations.

Les contradictions entre les chiffres donnés par Hoffmann La Roche et ceux fournis par le Comité populaire ne sont pas prêts de se résoudre. On fait remarquer, pour le compte de ce dernier, que les données alarmantes publiées sont également "officielles" et dont nullement "politisées".

Quoi qu'il en soit, il convient d'attendre. De nouvelles données seraient disponibles en octobre.

B OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVENANT DE LA SOCIETE HOFFMANN LA ROCHE.

A la suite d'une visite à Bâle, au siège du groupe, il est possible de compléter ces quelques observations et de mieux préciser le point de vue de Hoffmann La Roche.

- Le procédé retenu par Icmesa pour la fabrication du TCF n'était pas le procédé que Roche avait testé à Bâle. "Ils ont changé le procédé". Les responsables rencontrés ignorent si quelqu'un, chez Roche, chez Givaudan, était au courant de cette initiative. En d'autres termes, contrôler une sous-filiale est très difficile.

- L'accident est survenu précisément dans un laboratoire remis à neuf, ce qui est un coup du sort.

- L'accident a été "un choc épouvantable" dans la "Maison" : "Nous arriver cela, à nous !" (Ajoutons : que cela arrive à des Suisses -soucieux du bon ordre-, à Hoffmann La Roche !). Cela a provoqué une crise de confiance.

- Le Président-Directeur Général était peut-être un homme cassant, qui ne passait pas très bien à la télévision. Mais quelle grandeur ! Il est allé au feu alors qu'il était contre l'acquisition d'Icmesa, qu'on lui avait forcé la main pour le faire, qu'il était aux USA lorsque l'accident a eu lieu, qu'il fut alors insuffisamment informé. Il est revenu 15 jours après et s'est mis en première ligne, en endossant tout. Et il n'a pas quitté son poste en 1977 comme prévu : avant de partir, il a tenu à régler Seveso.

- Il faut savoir qu'il y a eu des problèmes de communication : l'accident eut lieu le samedi, Roche ne fut averti que le mercredi.

- En pareille circonstance un membre de la Direction Générale aurait dû aller sur place ; ce fut une erreur de ne pas l'avoir fait.

- La seule chance, la seule chose positive fut que M. Reggiani était Italien et Milanais.

- Une conjugaison de malchances : le directeur de l'Icmesa était en vacances, celui de Givaudan était en Amérique Centrale, le Président-Directeur Général de Roche aux USA ...

- Comment faire face à un évènement pareil ? "Nous avons 130 demandes de rendez-vous personnels par semaine avec le Président ..."

- L'idée qu'il n'a formation de dioxine (TCDD) qu'en cas de surchauffe accidentelle du réacteur, lors de la fabrication du TCF est fausse. Il y a toujours formation de TCDD. Mais on étudie les lots de TCF et on rejette ou recycle le produit à chaque fois que la concentration en dioxine est supérieure à 0,1ppm (ceci est exposé dans plusieurs articles du Dr Reggiani).

QUELQUES POINTS ESSENTIELS PRECISES ENCORE PAR L'ENTREPRISE :

- L'évacuation

On n'a pas su, pendant 15 jours jusqu'à ce que l'on dispose des résultats d'analyse- s'il faudrait évacuer 1 maison, 10 maisons, 1 000 maisons ... ou Milan. D'où le silence. Comment justifier une évacuation de grande échelle si l'on n'est pas sûr du caractère nécessaire de l'acte et si l'on ne connaît pas la durée pendant laquelle l'évacuation restera en vigueur? On ne peut pas dire "par prudence, évacuons Milan ; ce sera peut-être pour 10 ans, peut-être pour toujours". Voilà pourquoi Roche soutient qu'elle a été parfaitement

responsable dans cette affaire. Il fallait attendre les résultats des analyses avant de faire quoi que ce soit (qui aurait pu déclencher la panique).

Avant d'établir l'étendue exacte du mal, les médecins ont cependant été prévenus : qu'ils recherchent du côté de la dioxine, ne renvoient pas trop vite les malades hospitalisés chez eux ... (6-12 semaines).

Pendant ce temps, des analyses très difficiles étaient menées en Suisse, jour et nuit.

- Les malformations.

On ne cesse de changer de méthodes de mesures. Dans ces conditions, rien n'est faux, mais rien n'est plus comparable. On élargit sans cesse les points de "malformation" pris en compte, on obtient de ce fait des chiffres toujours plus élevés et on veut y voir une aggravation de la responsabilité de Roche.

- Chimie / Risque.

. De grands risques existent. Il y a tant de produits qui sortent chaque année qu'on ne peut en connaître tous les effets -ni les produits qui, de façon aberrante peuvent sortir d'une réaction. Même Bâle -le soin pris est pourtant très grand- n'est pas à l'abri d'une évacuation totale.

. Face à un tel problème, la loi ne peut pas grand'chose. Elle ne peut agir qu'après.

REMARQUES

II.1. Evacuation

- Les détracteurs de la Société Hoffmann La Roche, à Milan, font remarquer que :

. Si Milan était véritablement en jeu (on en doute), alors, il fallait immédiatement évacuer Seveso. Et c'était une question d'heures, non de semaines.

. De plus, Givaudan -selon ce point de vue toujours- n'a reconnu la présence de dioxine que lorsque les responsables du laboratoire chimique provincial (Lombardie) sont allés en Suisse et ont fait état de leurs craintes au sujet d'une présence de dioxine que le laboratoire aurait constaté. "Oui, nous savons" fut la réponse.

La thèse du comportement "responsable" de la Société ne tient pas.

II.2. Malformations.

- Les observations de Roche à ce sujet sont jugées totalement fausses.